



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 novembre 2020

### COVID-19 : le dispositif de contact tracing à La Réunion

Une plateforme commune ARS-Assurance maladie mise en œuvre pour lutter contre l'épidémie

Le dispositif de contact tracing à La Réunion repose sur :

- la détection des personnes ayant été en contact avec des cas avérés ;
- l'accompagnement des personnes testées « positif » et des cas contacts dans leur semaine.

Jacques Billant, préfet de La Réunion, en présence de Martine Ladoucette, directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, Benoit Serio, directeur général de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, et le docteur Jean-François Gomez, Directeur Coordonnateur de la Gestion du Risque de l'Assurance Maladie, a visité ce jour le dispositif de plateforme commune ARS/Assurance Maladie mis en œuvre à La Réunion, dans les locaux de l'Assurance Maladie.

### Qu'est-ce que le contact tracing ?

Le contact-tracing est un dispositif de recensement des personnes contact visant à éviter l'apparition de chaînes de contamination locales. Ce dispositif se traduit par un recensement de l'ensemble des personnes avec qui une personne détectée malade a été en contact rapproché. Ces « cas contact » sont systématiquement appelés pour leur signaler leur exposition au virus et leur demander de rester confinés chez eux pendant 7 jours. Ces personnes devront se faire dépister, qu'elles présentent ou non des symptômes de la maladie.

Par ailleurs et en phase préalable nos équipes procèdent à l'investigation réalisée auprès des patients positives à la covid19 afin de les informer des mesures à respecter et d'identifier les personnes contacts.

### Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

## **Une plateforme commune ARS / Assurance Maladie**

Cette organisation est placée sous la double animation de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

Depuis le 14 septembre, l'ARS et l'Assurance Maladie ont décidé de se réunir sur une plateforme commune. L'objectif est de rassembler les effectifs et les compétences afin de gagner en coordination et de parvenir à une meilleure efficacité dans le contact-tracing.

Les bénéfices de cette mutualisation de services sont des investigations menées de façon concomitante avec Santé publique France et une facilité de gestion dans la recherche de cas en lien avec un cluster.

Les autres bénéfices consistent à pouvoir ajuster plus facilement le niveau des effectifs à la fluctuation des besoins pour investiguer les cas confirmés et appeler rapidement les personnes contact.

L'ARS de La Réunion continue d'assurer la coordination générale de ce dispositif de recherche des personnes contacts à risque avec le plein concours des médecins de ville et des établissements de santé, de Santé publique France en région et du Rectorat et de l'Assurance Maladie.

Les précédents niveaux 2 (Assurance Maladie) et 3 (ARS) du contact tracing ont donc fusionné.

Le niveau 1 qui correspond au contact-tracing des professionnels de santé via les médecins libéraux reste maintenu. Les professionnels de santé sont les premiers interlocuteurs des patients. Ils les sensibilisent à l'importance du dispositif de contact-tracing.

## **Organisation de la plateforme et ses missions**

Aujourd'hui, la plateforme est composée de 45 postes de travail pourvus à partir des effectifs de l'Assurance Maladie et de l'ARS.

Ce projet a pu voir le jour grâce au concours de l'Assurance Maladie qui a financé le local et grâce au déploiement matériel et logistique rapide fait par les équipes de la CGSS.

La nouvelle organisation permet la mise en commun des ressources humaines, avec le rapprochement des missions de contact tracing.

Elle repose sur les entités suivantes :

- le pilotage du contact tracing, assurant l'organisation et la continuité de la fonction contact tracing,
- une cellule dédiée à la gestion et à l'exploitation des systèmes d'information et au repérage des chaînes de transmission ou clusters,
- une cellule d'investigation, en charge du contact avec les personnes atteintes (cas) et de l'identification des personnes contacts,
- une cellule d'opérateurs, en charge de l'appel des personnes contacts (contact), du traitement des sollicitations externes, de l'émission des arrêts de travail liés aux exigences d'isolement des sujets contacts
- une coordination des actions de dépistage assurant la mobilisation des laboratoires et des équipes de prélèvement

## **Contact presse**

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

- une cellule dédiée à l'Education nationale pour le traitement des situations mettant en cause des élèves ou personnels des établissements d'enseignement.

### **Un dispositif garantissant le respect du secret médical et de l'accès aux données personnelles**

La garantie de la protection de la vie privée et le respect du secret médical sont deux éléments indispensables à l'acceptation sociale du dispositif de contact-tracing.

Les collaborateurs chargés d'assurer le contact-tracing sont choisis pour leur aptitude et leur expérience en la matière : personnel médical, paramédical et administratif de l'Assurance Maladie et de l'ARS. Ils sont soumis au respect du secret professionnel et doivent informer les personnes appelées sur leurs droits en matière de communication de données.

### **Plateforme contact-tracing ARS-Assurance Maladie**

**09 72 72 21 12**

Appel non surtaxé  
7j/7 de 08h00 à 17h30

### **Contact presse**

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974